URGENCE ARTISANS

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

FACE AU COVID-19

Communiqué de presse

PRIORITÉ AUX ARTISANS DE PROXIMITÉ
en boutiques et sur les marchés

La mise en place du confinement a provoqué une forte baisse de flux chez les artisans de l'alimentaire : notamment bouchers, fromagers, boulangers et patissiers, renforcée par la fermeture des marchés de plein air. Pour le réseau des CMA franciliennes, il est essentiel que la réouverture annoncée de ces marchés soit mise en œuvre partout où elle est possible dans le respect des consignes sanitaires. En complément, la priorité des pouvoirs publics doit porter sur l'appui aux commerçants et artisans dans ce contexte : vente en ligne, livraison…

Les commerçants et artisans de proximité sont essentiels à la qualité de vie des franciliens. Ils constituent la base de l'attractivité des villes et des centre-villes. Les difficultés auxquels ils font face sont connues et font l'objet d'actions des pouvoirs publics de tous niveaux pour redynamiser les centre-villes : l'Etat avec *« Action Cœur de ville* », le Conseil régional d'Ile-de-France avec sa stratégie « *Commerce et artisanat* », la Métropole du Grand Paris avec le programme « *Centres villes vivants* », et l'action des intercommunalités et des maires.

Cependant, l'annonce de la fermeture des marchés le 23/03/20 a ajouté de nouvelles difficultés pour les professionnels des produits frais. Les CMA franciliennes saluent la mise en place d'un protocole de bonnes pratiques négocié entre les organisations professionnelles et l'Etat, pour permettre davantage de dérogations autorisant l'ouverture des marchés sous le contrôle des Préfets. A ce titre, pour Elisabeth DETRY, Présidente de la CRMA IDF « *Il est essentiel que ce protocole soit mis en œuvre à la fois de manière à assurer la sécurité sanitaire des consommateurs comme des professionnels des marchés, mais aussi avec un degré d'exigence cohérent, et non accru, par rapport à celui imposé aux grandes surfaces* ».

Pour permettre le bon approvisionnement en produits frais des consommateurs, beaucoup d'initiatives ont été lancées. Ainsi, l'Etat et le Conseil régional d'Ile-de-France ont recensé et mis en avant, en direction des professionnels, les outils numériques de mise en relation et de livraison.

Dans ce contexte, le MIN de Rungis a annoncé la mise en place d'un projet de vente et de livraison directe au consommateur. Ce dispositif peut certes apporter une solution momentanée aux enjeux d'écoulement des produits frais du MIN de Rungis, mais il fait courir le risque d'une concurrence

75 77 78 91 92 93 94 95
220 000 artisans en Île-de-France !

Contact Presse :
Céline MENNESSON
Directrice Régionale de la Communication
06 37 75 68 22 - celine.mennesson@crma-idf.fr

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
ÎLE-DE-FRANCE

nouvelle pour les acteurs de proximité. Pour les CMA franciliennes, les conséquences liées au lancement de ce dispositif doivent être suivies de près. De plus, il devra s'interrompre dès la fin du confinement, conformément aux engagement du MIN de Runigs, sous peine d'exposer les commernçants et artisans de proximité à un risque d'affaiblissement durable.

De manière opérationnelle, les CMA franciliennes ont lancé le dispositif **URGENCE NUMERIQUE ARTISAN** destiné à apporter un appui aux artisans de l'alimentaire qui souhaitent utiliser des outils numériques pour poursuivre leur activité. Cette action de conseil, payante en temps habituel, est offerte aux artisans dans le cadre de la crise COVID19. Elle se déroule en 3 temps :

1. Conseil par téléphone ou en ligne pour évaluer la situation de leur entreprise
2. Identification des actions numériques qui peuvent être mises en œuvre de manière simple et efficace (visibilité, vente en ligne, livraison…) et qui peuvent éventuellement bénéficier d'une subvention dans le cadre du Chèque numérique du Conseil régional d'Ile-de-France
3. Suivi et appui dans l'utilisation de ces outils numériques

Informations et inscriptions ici :
https://www.crma-idf.com/fr/appui-aux-entreprises/transition-numerique.html

Contact Presse :
Céline MENNESSON
Directrice Régionale de la Communication
06 37 75 68 22 - celine.mennesson@crma-idf.fr